

Note méthodologique relative aux prévisions en matière de durée du travail et de coût salarial 2009-2010

Personne de contact :
Kris Degroote
Kris.Degroote@ccecrb.fgov.be

1 Impact du choc économique sur les prévisions en matière de durée du travail en 2009-2010.

Les prévisions de cette année sont entachées d'une grande incertitude. La durée de la récession et l'ampleur de la relance sont encore fort incertaines en ce moment dans de nombreux pays. La prévision de la durée annuelle du travail des travailleurs est donc particulièrement malaisée en ce qui concerne l'année en cours et l'année prochaine étant donné que ce choc économique se répercute de façon très variée sur la durée du travail dans les différents pays.

Comme les prévisions du secrétariat portant sur la durée annuelle du travail se basent sur une méthodologie¹ n'incluant que les séries historiques (chiffres de la moyenne annuelle de l'évolution de la durée habituelle du travail² des travailleurs dans le secteur privé provenant de l'enquête harmonisée au niveau international sur les forces de travail), l'impact de la crise économique actuelle sur les heures ouvrées, en l'occurrence les heures ouvrées par travailleur, ne peut être estimé correctement.

La méthodologie actuelle du secrétariat ne peut tenir compte qu'avec un certain retard de l'impact de la politique économique ou des chocs économiques qui se produisent ou se sont produits. Cette méthode d'extrapolation ne permet pas l'anticipation, laquelle doit toujours se baser sur des hypothèses ad hoc³. La méthodologie actuelle est donc complétée, en accord avec les professeurs d'économétrie, par des informations supplémentaires provenant des instituts nationaux.

La nécessité de maintenir la cohérence entre les prévisions relatives au coût salarial et aux heures ouvrées est l'objectif majeur.

2 Prévisions nationales en matière de durée du travail (et de coût salarial)

Dans le souci de mieux tenir compte en ce moment de l'impact de la crise économique sur les prévisions en matière de coût salarial, d'heures ouvrées et de durée moyenne du travail des travailleurs, les prévisions nationales les plus récentes sont, en préparation du Rapport technique 2009, examinées à la loupe. Ces prévisions portant sur la durée moyenne du travail sont présentées et si possible comparées aux prévisions avancées par le secrétariat sur la base de la méthode actuelle d'extrapolation s'appuyant sur les séries historiques. Les extrapolations de la durée annuelle du travail

¹ Le modèle économétrique de prévision de la durée annuelle du travail ne comprend aucune autre variable explicative que la tendance, la tendance au carré, une ou plusieurs variables expliquées retardées et une variable dummy afin de tenir compte des années où une rupture de tendance apparaît. Le choix du meilleur modèle économétrique est confié chaque année à un certain nombre de professeurs d'économétrie.

² Depuis le Rapport technique de 2006, le secrétariat utilise également pour les pays voisins les chiffres relatifs aux quatre trimestres alors qu'auparavant il était fait usage des chiffres du deuxième trimestre. C'est en raison de la comparabilité internationale et de la stabilité plus grande, dans une perspective historique, du concept de "durée habituelle du travail" que le CCE opte, depuis 1997, pour ces séries lors de la transposition du coût salarial par personne (tel que publié par l'OCDE) en coût salarial par heure ouvrée. Les extrapolations s'appuient toujours sur les séries historiques longues.

³ Le Rapport technique de 2001 a déjà souligné que la prévision relative à la durée moyenne du travail en France serait sous-estimée étant donné la baisse prévue par loi de la durée hebdomadaire du travail. Les partenaires sociaux ont tenu compte, lors de l'établissement de la norme salariale pour 2003-2004, du fait que la baisse de la durée du travail s'était achevée en 2002 et qu'il convenait d'établir une hypothèse ad hoc, à savoir le niveau constant de la durée du travail d'un travailleur à temps plein.

seront adaptées pour ce qui des années 2009-2010 afin d'obtenir les prévisions les plus cohérentes possibles du coût salarial horaire compte tenu de toutes les données disponibles en ce moment.

En outre, on constate que les systèmes de chômage partiel (voir encadré) et la limitation des heures supplémentaires provoquent, en 2008-2009, une contraction importante des heures ouvrées, et ce surtout en Belgique et en Allemagne. En ce moment, l'assouplissement de l'accès au système du chômage temporaire aux Pays-Bas et en France augmente également le recours qui y est fait même si l'impact macroéconomique est considéré comme bien plus faible qu'en Allemagne et en Belgique.

Etant donné que la contraction des heures ouvrées entraîne également de fortes réductions de la masse salariale des travailleurs occupés mis au chômage partiel ou complet, il conviendrait d'en tenir compte lors de la prévision de la durée annuelle du travail pour s'assurer un coût salarial horaire correct. Les personnes en chômage temporaire sont en effet encore employées par l'entreprise et sont encore comptabilisées comme travailleurs alors qu'un nombre bien plus restreint d'heures doit être payé puisque la majeure partie du coût salarial est supportée par les autorités publiques en cas de chômage économique complet. La baisse du coût salarial n'est cependant pas proportionnelle à la réduction du nombre d'heures étant donné que dans de nombreux secteurs (tant en Allemagne qu'en Belgique), il existe des accords de compensation de la perte de salaire net par le biais d'une prime supplémentaire versée par l'employeur ou par le fonds de sécurité d'existence.

Cette forme extrême de rétention de la main-d'œuvre ("labour hoarding") essentiellement dans les secteurs touchés par la crise débouche sur une baisse à ce jour inégalée du coût salarial par personne dans le secteur privé. Ces baisses en Belgique et en Allemagne telles que prévues par l'OCDE ainsi que par les instituts nationaux ne concordent cependant pas avec les extrapolations traditionnelles de la durée moyenne du travail des travailleurs calculées par le secrétariat. Le coût salarial par heure ouvrée risque d'être fortement sous-estimé par le secrétariat dans ces deux pays si la durée moyenne du travail n'est pas corrigée.

Chômage partiel

Après avoir connu pendant des années une croissance vigoureuse de l'emploi, la situation sur le marché du travail s'est très fortement détériorée à la fin de l'année passée dans la plupart des pays européens. Comme indiqué ci-dessus, la crise économique ne touche pas tous les pays avec la même intensité (par exemple en France, la baisse du PIB entre le pic de 2008 et le creux du premier trimestre de 2009 se chiffre à -3,4% contre pas moins de -6,7% en Allemagne). Les ajustements du marché du travail se déroulent également différemment dans les divers pays. Le délai entre l'ajustement de l'activité économique et de l'emploi (en personnes et en heures) varie assez fortement selon les pays du fait d'écarts relevant du droit du travail ou du recours aux travailleurs temporaires et aux intérimaires.

Pour éviter les licenciements de masse, les autorités publiques subsidient pendant les crises des systèmes de réduction du temps de travail. Tous les pays ont réaménagé l'accès aux systèmes de chômage temporaire en assouplissant les critères, en allongeant la durée maximale du chômage économique ou encore en prévoyant une intervention complète ou partielle des pouvoirs publics en ce qui concerne les salaires et les cotisations patronales. En général, ces systèmes ne s'appliquent qu'aux entreprises solvables, c'est-à-dire aux entreprises confrontées à une baisse temporaire de leur chiffre d'affaires. Parfois s'ajoute l'obligation de s'engager à maintenir les travailleurs en service par la suite pendant une période définie (Dares, 2009a, CPB, 2009, p. 86).

Ces mesures font en sorte que les employeurs maintiennent le contrat des travailleurs tout en leur faisant prêter temporairement moins d'heures ou ferment complètement mais provisoirement l'entreprise. Dans tous les cas de figure, il y a perte de salaire et intervention des autorités publiques. Contrairement à ce qui se passe en France et aux Pays-Bas, les entreprises allemandes et belges ont davantage recours au système du chômage temporaire grâce auquel l'emploi diminue moins (vite). En raison de l'allongement de la possibilité de recours au chômage temporaire (allant même jusqu'à 24 mois en Allemagne), les six instituts allemands tablent, dans leur Gemeinschaftsdiagnose, sur une résorption moins rapide du chômage temporaire qu'au cours des récessions antérieures.

Tableau 2-1 : Chômage partiel en Belgique et dans les Etats membres de référence (nombre de travailleurs en chômage temporaire en pourcentage du nombre de travailleurs dans le secteur privé)

	2009	
	1er trim.	2e trim.
Allemagne	3,2%	4,3%
Pays-Bas	0,6%	
France	0,9%	1,8%
Moyen. des 3	2,0%	
Belgique	2,7%	

Source : Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose (2009), CPB (2009), Minefe (2009), Bureau fédéral du Plan (2009); calculs du secrétariat

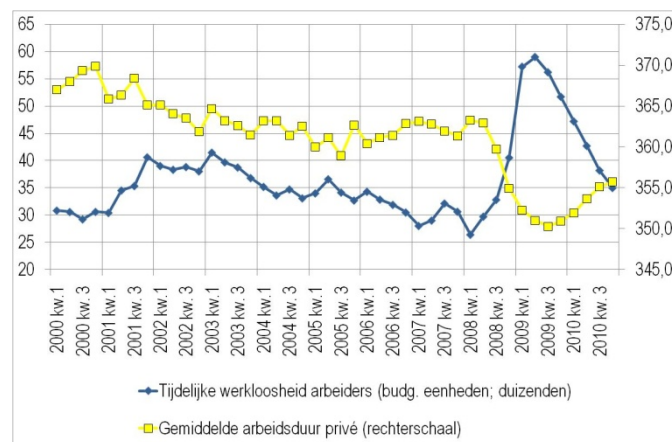
En France, le système du chômage temporaire a également été élargi cette année-ci, le nombre de personnes soumises à ce régime doublant et passant dès lors de 160.000 à 319.000 au deuxième trimestre de 2009. Il ressort des informations de la DGTPPE que le système est temporaire et que les entreprises peuvent recourir au chômage partiel pour un nombre restreint d'heures par travailleur (les heures remboursées à l'employeur par les autorités publiques ont été portées de 600 à 800 et le nombre de semaines est passé de 17 à 22 mais dans certains secteurs le maximum peut atteindre 1000 heures). Il ressort des analyses de la Dares que c'est surtout dans l'industrie (industrie automobile) et au niveau des ouvriers que le chômage temporaire est utilisé. Mais le chômage économique ne peut être demandé que pour six semaines au maximum. L'effet macroéconomique reste dès lors négligeable. En dehors du chômage temporaire, les heures supplémentaires peuvent bien sûr elles aussi être réduites ou des jours de vacances ou de compensation peuvent être pris afin d'adapter la durée du travail en fonction de la production mais selon l'INSEE et la Dares, ceci ne semble pas non plus être le cas en France à la fin de 2008 et au début de 2009. L'ajustement auquel procèdent les entreprises passerait plutôt par la suppression des intérimaires temporaires et le recours au chômage partiel dans quelques secteurs industriels fortement touchés. Quoi qu'il en soit, l'impact macroéconomique du chômage partiel dont les statistiques ne sont disponibles que très tardivement se révèle être très limité au niveau de la durée du travail (Dares, 2009, p. 37-38 ; INSEE, 2009).

Aux Pays-Bas également, la loi sur le chômage à temps partiel a été introduite à partir du 1^{er} avril en remplacement de l'ancien système de réduction du temps de travail, ce qui débouchera sans doute aussi sur une augmentation du nombre de chômeurs à temps partiel. Depuis juin, cette mesure a encore été renforcée et surtout prolongée. Les entreprises peuvent faire appel au système à concurrence d'un maximum de 65 semaines. Au début du mois de juillet, le gouvernement a libéré un budget supplémentaire (augmentation de 360 millions pour passer à 1 milliard d'euros dont la majeure partie est réservée à 2010). Le Centraal Planbureau a tenu compte, dans ses prévisions macroéconomiques les plus récentes, de cette intensification. Les travailleurs « main d'œuvre professionnelle » conservent donc leur contrat de salarié même si temporairement ils n'ont pas ou pas suffisamment de travail. Le Centraal Planbureau table sur un nombre, en termes de moyenne

annuelle, de 10.000 travailleurs en 2009 et de 25.000 travailleurs en 2010 qui échappent au chômage complet grâce au chômage partiel (CPB, 2009).

En Belgique, l'allocation de chômage à temps partiel a été récemment portée à 75% du salaire net (au lieu de 70% auparavant) et les employés peuvent également, depuis le 1^{er} juillet 2009, faire appel à un système analogue de chômage temporaire passant par une réduction collective de la durée du travail (conclue par CCT d'entreprise) (cette mesure sera sans doute encore prolongée jusqu'au 30 juin de l'année prochaine sur avis favorable du Conseil national du Travail). Le Bureau fédéral du Plan tient compte, dans ses prévisions les plus récentes, d'une réduction progressive du chômage temporaire jusqu'à la fin de 2011. L'impact d'un système analogue s'appliquant aux employés (sous certaines conditions) a également été chiffré mais les retombées macroéconomiques sur la durée moyenne du travail des travailleurs restent tout bien considéré assez limitées.

Graphique 2-1 : Chômage temporaire et durée moyenne du travail en Belgique, prévisions trimestrielles



Source : Bureau fédéral du Plan, Budget économique; calculs du secrétariat

Cette baisse inédite de la durée du travail en Allemagne est donc provoquée cette année d'une part par l'augmentation exceptionnellement vigoureuse du chômage à temps partiel (« Kurzarbeit ») et d'autre part par le recours aux autres instruments de flexibilité, à savoir la réduction des heures supplémentaires et l'utilisation des heures accumulées dans le cadre des comptes d'épargne temps (« Arbeitszeitkonten ») (IAB, 2009, 2009a et 2009b). Les comptes nationaux et trimestriels utilisent les chiffres calculés par l'IAB. Les prévisions des instituts nationaux se basent sur ces séries (trimestrielles) – combinées à un certain nombre d'hypothèses portant sur les trimestres futurs – pour l'établissement des prévisions reposant sur les modèles économétriques respectifs des salaires et des heures ouvrées de sorte que la cohérence est garantie. En outre, il apparaît, selon les données de l'IAB, que ce sont surtout les travailleurs à temps plein qui perdraient leur emploi en 2009 et 2010 tandis que le nombre de travailleurs à temps partiel et de travailleurs qui occupent un mini-emploi serait de nouveau en hausse. Ces facteurs sont également pris en compte lors de la prévision de la durée moyenne du travail.

L'IAB lui-même table dans ses prévisions les plus récentes du début du mois de septembre sur une baisse en 2009 et en 2010 de la durée moyenne du travail de tous les travailleurs de 3,7% en 2009 et, du fait de la résorption progressive du chômage à temps partiel, sur une augmentation l'an prochain à raison de 1,3%. La prévision officielle du 15 octobre des six instituts se prononçant dans leur Gemeinschaftsdiagnose, lequel garantit l'entière cohérence par rapport à la masse salariale, table sur une diminution de la durée du travail de 3,5% en 2009 et sur une augmentation quelque peu moins prononcée en 2010, à savoir de 0,9% (étant donné l'hypothèse d'une baisse légèrement plus lente du

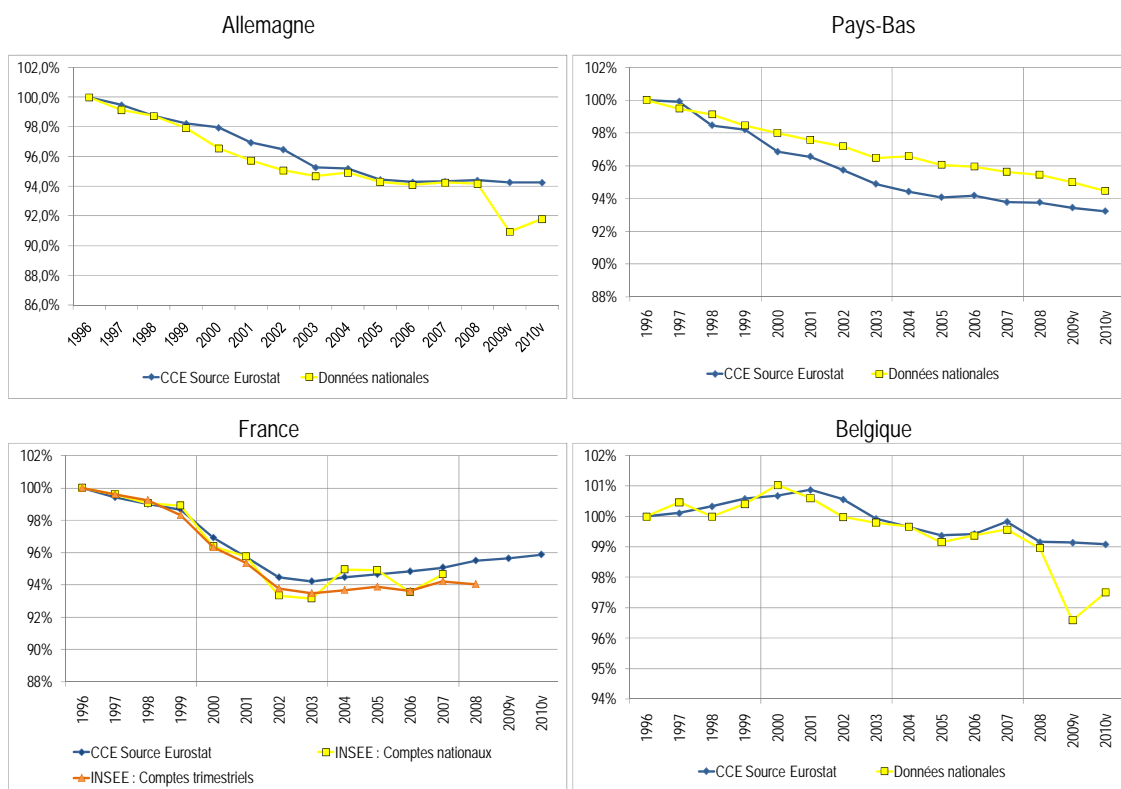
travail à temps partiel en 2010). Le coût salarial horaire augmente, selon le Gemeinschaftsdiagnose, de 3,2% en 2009 et de 0,5% en 2010. Le secrétariat reprend donc ces chiffres dans le tableau de bord du chapitre « Formation salariale ».

Ainsi que précisé, le Bureau fédéral du Plan se base également sur la version la plus récente des comptes nationaux où la baisse de la durée moyenne du travail apparaît clairement dès le 3^e trimestre de 2008. Comme de coutume, les prévisions relatives à la masse salariale et à l'emploi dans le secteur privé sont établies grâce au modèle trimestriel Modtrim en tenant compte des chiffres observés les plus récents et des hypothèses formulées en matière de chômage temporaire. Les prévisions du Bureau fédéral du Plan annoncent une baisse de la durée moyenne du travail de 2,4% en 2009 et une hausse de 0,9% en 2010. L'évolution du coût salarial horaire se chiffre à 2,4% en 2009 et à 1,1% en 2010.

En ce qui concerne les Pays-Bas et la France, les modèles économétriques utilisent l'équivalent temps plein comme mesure du volume de travail. La différence entre l'évolution de l'équivalent temps plein (qui tient compte du nombre de jours effectivement ouverts pendant le trimestre ou l'année) et l'évolution du nombre d'heures ouvrées (comme en Allemagne et en Belgique) est provoquée par l'évolution de la durée conventionnelle du travail du travailleur à temps plein. Cette durée conventionnelle est supposée ne pas varier dans ces deux pays en 2009 et en 2010 de sorte que l'on peut considérer que l'équivalent temps plein et les heures ouvrées évoluent de la même façon selon les instituts nationaux, que ce soit le CPB ou le Ministère des Finances et de l'Economie (Minefe en coopération avec l'INSEE et aussi d'ailleurs l'OFCE).

En ce qui concerne les Pays-Bas, le calcul et la prévision relatifs à l'équivalent temps plein tiennent compte des périodes non ouvrées dans le cadre du chômage à temps partiel. Le CPB inclut une hypothèse spécifique en ce qui concerne le nombre de personnes qui utiliseraient ce régime, ce nombre étant, comme il a été dit ci-dessus, de 10.000 et de 25.000 années de travail respectivement en 2009 et en 2010. Ces heures réduisent légèrement l'équivalent temps plein et diminuent proportionnellement le coût salarial par personne. La diminution de la durée moyenne du travail par travailleur dans le secteur privé se chiffre selon le CPB à -0,5% en 2009 et en 2010 (à titre de comparaison, le secrétariat obtenait, selon sa méthodologie basée sur les séries historiques, une baisse d'environ 0,3%). Dès lors, l'évolution du coût salarial horaire est estimée par le CPB de façon cohérente à 2,75% tant en 2009 qu'en 2010.

Graphique 2-2 : Comparaison de la durée annuelle du travail selon le CCE et les sources nationales



Source : CPB (2009); Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose (2009); MINEFE (2009); Bureau fédéral du Plan (2009) ; calculs du secrétariat

Les prévisions du Ministère des Finances et de l'Economie (en coopération avec l'INSEE) sont établies sur la base d'un modèle qui prévoit l'emploi et le coût salarial par équivalent temps plein. Les données de base proviennent également des comptes trimestriels publiés par l'INSEE. L'équivalent temps plein est alors converti en personnes grâce à un coefficient de temps partiel. Etant donné que l'équivalent temps plein tient compte des absences dans le cadre du chômage temporaire ainsi que cela a toujours été le cas dans le passé, le comportement historique qui lie les variables explicatives et expliquées se reflète dans les prévisions en matière d'emploi et de coût salarial. Il n'y a pas d'hypothèse supplémentaire en ce qui concerne le chômage temporaire étant donné que le système du chômage temporaire n'a pas d'impact macroéconomique à ce jour. Les institutions – tant le Ministère des Finances et de l'Economie que l'OFCE – tablent sur une durée du travail constante par équivalent temps plein. Le secrétariat reprend donc l'évolution du coût salarial par personne dans le secteur marchand (1,4% en 2009 et 1,9% en 2010) telle que prévue pour 2009-2010. En ce qui concerne la durée moyenne du travail, le secrétariat retient l'hypothèse d'une durée constante du travail d'un travailleur à temps plein (contrairement à l'extrapolation du secrétariat qui indiquait une nouvelle légère augmentation en 2009 et 2010). Etant donné que sur la base des extrapolations du secrétariat, le coefficient de temps partiel reste également constant de par la stabilisation du pourcentage de travail à temps partiel et de la durée relative du travail des travailleurs à temps partiel durant la période 2009-2010, la durée moyenne du travail de tous les travailleurs reste également constante en France. Le coût salarial horaire et le coût salarial par personne évoluent donc entièrement parallèlement, à savoir +1,4% en 2009 et +1,9% en 2010.

3 Prévisions en matière de durée du travail 2009-2010

En conclusion, le secrétariat propose d'opter, étant donné les circonstances exceptionnelles dues à l'impact variable de la crise économique sur la durée moyenne du travail dans les Etats membres de référence, pour les prévisions nationales les plus récentes en matière de durée du travail. Les séries historiques ne permettent en effet pas, sur la base des modèles économétriques utilisés jusqu'à présent par le secrétariat pour les extrapolations de la durée annuelle du travail, d'obtenir des prévisions correctes en matière de durée du travail étant donné l'impact particulièrement lourd du choc économique, surtout en Allemagne et aussi en Belgique, en raison du recours massif au chômage temporaire. Le secrétariat opte pour la cohérence dans les prévisions nationales les plus récentes du coût salarial horaire.

Tableau 3-1 : Prévisions (durée du travail et coût salarial horaire)

Pays	2009 ^P	2010 ^P	2009 ^P	2010 ^P	2009 ^P	2010 ^P
	CCE-extrapolation de la durée du travail		Prévisions nationales de la durée du travail		Coût salarial horaire	
Allemagne	-0,1%	0,0%	-3,5%	0,9%	3,2%	0,5%
Pays-Bas	-0,3%	-0,2%	-0,5%	-0,5%	2,8%	2,8%
France	0,1%	0,3%	0,0%	0,0%	1,4%	1,9%
Moyenne des 3	-0,1%	0,1%	-1,7%	0,5%	2,4%	1,3%
Belgique	0,0%	-0,1%	-2,4%	0,9%	2,4%	1,1%

Source : CPB (2009); Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose (2009); Minefe (2009); Bureau fédéral du Plan (2009) ; calculs du secrétariat

Bibliographie

CENTRAAL PLANBUREAU (2009), *Macro-economische Verkenning 2010*, Den Haag, Sdu Uitgevers, 139 p.

DARES (2009), "Emploi, chômage, population active: bilan de l'année 2008", *Premières Synthèses*, n° 34.1, août 2009, 16 p.

DARES (2009a), "Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 2^e trimestre 2009 Résultats définitifs", *Premières Synthèses*, n° 38.1, septembre 2009, 8 p.

DARES (2009b), "Les heures supplémentaires au 2^e trimestre 2009 Résultats définitifs", *Premières Synthèses*, n° 40.3, octobre 2009, 4 p.

BUREAU FEDERAL DU PLAN (2009), *Update Budget économique 2010-2011*, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan, 9 octobre 2009.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI (2009), *Rapport économique, social et financier - Tome I : Perspectives économiques 2009-2010 et évolution des finances publiques, via Internet à l'adresse : http://www.performance-publique.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2010/REF10_1.pdf*

OFCE (2009), "France : la mer se retire * Perspectives 2009-2010 pour l'économie française", *Revue de l'OFCE*, n° 109, avril 2009

PROJEKTGRUPPE GEMEINSCHAFTSDIAGNOSE (2009), *Zögerliche Belebung – steigende Staatschulden, Gemeinschaftsdiagnose Herbst 2009 (15 octobre 2009)*, Bottrop, Druckerei Peter Pomp GmbH, 76 p.